

Dispositif d'accompagnement pour le compostage en établissement

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Dinan Agglomération s'engage à réduire les déchets, et notamment les biodéchets (déchets végétaux et déchets alimentaires), identifiés comme gisement prioritaire.

Avec la généralisation de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 01/01/24, Dinan Agglomération déploie un ensemble de moyens pour permettre aux usagers de sortir leurs biodéchets des ordures ménagères et de les valoriser organiquement. Se devant de proposer des solutions adaptées aux ménages, Dinan Agglomération choisit d'accompagner également les usagers non ménagers dans cette transition, lorsqu'ils sont engagés dans un projet de compostage sur leur site.

A qui s'adresse ce dispositif d'accompagnement ?

Ce dispositif s'adresse à tous les producteurs de biodéchets non ménagers engagés dans un projet de compostage sur leur site : établissements, collectivités, administrations, associations, entreprises.

Des sessions d'information sur le compostage en établissement

- Ouvertes à tous les producteurs de biodéchets non ménagers,
- Pour disposer des clefs nécessaires à la réussite d'une démarche de compostage sur site,
- Durée 1h30,
- Gratuites,
- Une nouvelle session tous les 2 à 3 mois,
- Inscription en ligne.



<https://www.linscription.com/pro/dinan-valorisationdesdechets.php>

Un accompagnement personnalisé

Réservé aux établissements produisant moins de 5 t de biodéchets par site et par an et figurant dans la liste ci-dessous :

- ✓ Etablissements scolaires,
- ✓ EHPAD publics,
- ✓ Etablissements publics de santé et établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC),
- ✓ Associations caritatives,
- ✓ Campings municipaux,
- ✓ Equipements communautaires.

Cet accompagnement personnalisé comprend, en complément de la session d'information :

- La mise à disposition gratuite du matériel de compostage,
- Un suivi sur la 1^{ère} année de mise en œuvre par le service Réduction et Collecte des Déchets.
- L'invitation aux rencontres annuelles du réseau des établissements équipés.



Contact :

Edith FONTAINE

Service Réduction et Collecte des Déchets

02 96 87 20 10 / 07 60 02 60 41

e.fontaine@dinan-agglomeration.fr